

Le Schéma régional pour le Développement de la Mobilité

coordonné par
le Conseil régional d'Auvergne

Enjeux liés à la mobilité

- Interculturalité, connaissance de langues étrangères et de nouveaux modes de travail, développement de capacités d'adaptation, d'autonomie et d'un esprit d'ouverture
= plus-value pour l'insertion professionnelle
- Construction d'une citoyenneté européenne et mondiale
- Valoriser les formations régionales
- Favoriser l'économie de l'Auvergne

Pourquoi ce Schéma?

- **Assises territoriales en Auvergne** (démarche de démocratie participative en 2004) : importance de la mobilité relevée dans différents ateliers → Engagements de la Charte pour l'Auvergne
- **Enquête sur la mobilité en 2006 auprès des établissements d'Auvergne** : parmi les demandes, mutualiser et introduire de l'interactivité entre les acteurs, et renforcer le rôle d'animation territoriale du Conseil régional
- **DVD de promotion de la mobilité « Mobidéveloppement »** (téléchargeable sur www.mobiloutil.eu): création de partenariats au sein de la région (CARIF, consulaires, rectorat, relais européens, ANPE, OPCA, DRDF, etc.) et volonté d'aller plus loin ensemble

Les axes du Schéma régional

- Accompagnement des établissements de formation qui le souhaitent dans leurs projets de mobilité
- Sensibilisation des entreprises à l'accueil de stagiaires étrangers
- Développement de partenariats entre le Conseil régional et d'autres régions d'Europe sur la thématique « Education, formation et mobilité »
- Coordination d'un réseau d'institutions auvergnates engagées dans la mobilité → actions concertées
- Promotion de la mobilité

Les cibles du Schéma, coordonné par le Conseil régional

- Établissements de formation initiale et continue



- Personnes en mobilité entrante et sortante :
 - Lycéens, apprentis, étudiants
 - Demandeurs d'emploi et salarié (dans le cadre d'un stage de formation professionnelle)
 - Formateurs

Publics prioritaires

Publics les moins sensibilisés à la mobilité :

- Lycéens de l'enseignement professionnel
- Apprentis
- Stagiaires de la formation professionnelle
(mobilité = acquisition de nouvelles compétences techniques + remobilisation pour une meilleure insertion professionnelle)

Avec chaque établissement volontaire pour rejoindre le Schéma régional:

- Désignation d'un «référent mobilité» (lien entre l'équipe pédagogique, les stagiaires/élèves et le Conseil régional)
- Évaluation des besoins en matière d'accompagnement, de formation, etc., afin de développer la mobilité
- Convention d'objectifs et de moyens établissement/Conseil régional
- Formation (langues, montage de projet, etc.) et accompagnement (appui à la recherche de partenaires étrangers, etc.) en fonction des besoins

- Possibilité de dépôt groupé de demandes de bourses Léonardo (coordination Région)
- Mutualisation des expériences par un réseau de référents mobilité en Auvergne (groupe d'échanges, mais aussi plate-forme de collaboration par internet)

Evolution du Schéma au cours du temps

Coordonnées

Sophie ARI

Chargée de mission en mobilité internationale

Direction du Développement Extérieur

Conseil régional d'Auvergne

s.boyer@cr-auvergne.fr

04 73 31 86 15